

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Hetzel, M. Portier, Mme Corneloup, Mme Dalloz,
Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Petex-Levet, M. Boucard, M. Cinieri, M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine,
Mme Genevard, M. Brigand et M. Gosselin

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et la contribution au financement de l'appel d'offres ouvert en application de l'article L. 271-4 du code de l'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre au plan d'épargne avenir climat de financer le dispositif d'appel d'offres prévu à l'article L. 271-4 du code de l'énergie afin de valoriser le développement des capacités d'effacement et ainsi favoriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.